



Obligation face à une assignation

Par mcmc

bonjour,

dans le cadre d'une succession difficile, mon frère m'a envoyé une assignation à comparaître devant le tribunal judiciaire en vue d'ordonner l'ouverture des opérations de comptes, le partage en nature des biens...

Pour se faire, mon avocat, en charge du dossier de fond, m'a indiqué avoir l'obligation de se faire représenter pour cette procédure d'assignation, par un avocat spécifique en procédure en partage.

Question :

quel est le rôle d'un avocat spécifique en procédure de partage dont le rôle semble être différent d'un avocat pénaliste ?
merci pour l'éclairage donné sur cette nouvelle procédure dont je n'arrive pas à obtenir plus d'information;